



# **Projet de loi sur la promotion de l'enfance et de la jeunesse**

---

Conférence de presse  
13 janvier 2008

# Fondements et contexte du projet

---

- ▶ Mise en œuvre des articles 62, 70 et 85 de la Constitution
- ▶ 3e volet législatif concernant l'enfance et la jeunesse, après la LProMin et la LAJE
- ▶ Conformité avec la vision du Conseil fédéral en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse (rapport de septembre 08)
- ▶ Correspond aux législations mises en œuvre dans plusieurs cantons romands et suisses
- ▶ Les compétences de la loi scolaire sont réservées

# Une démarche participative

---

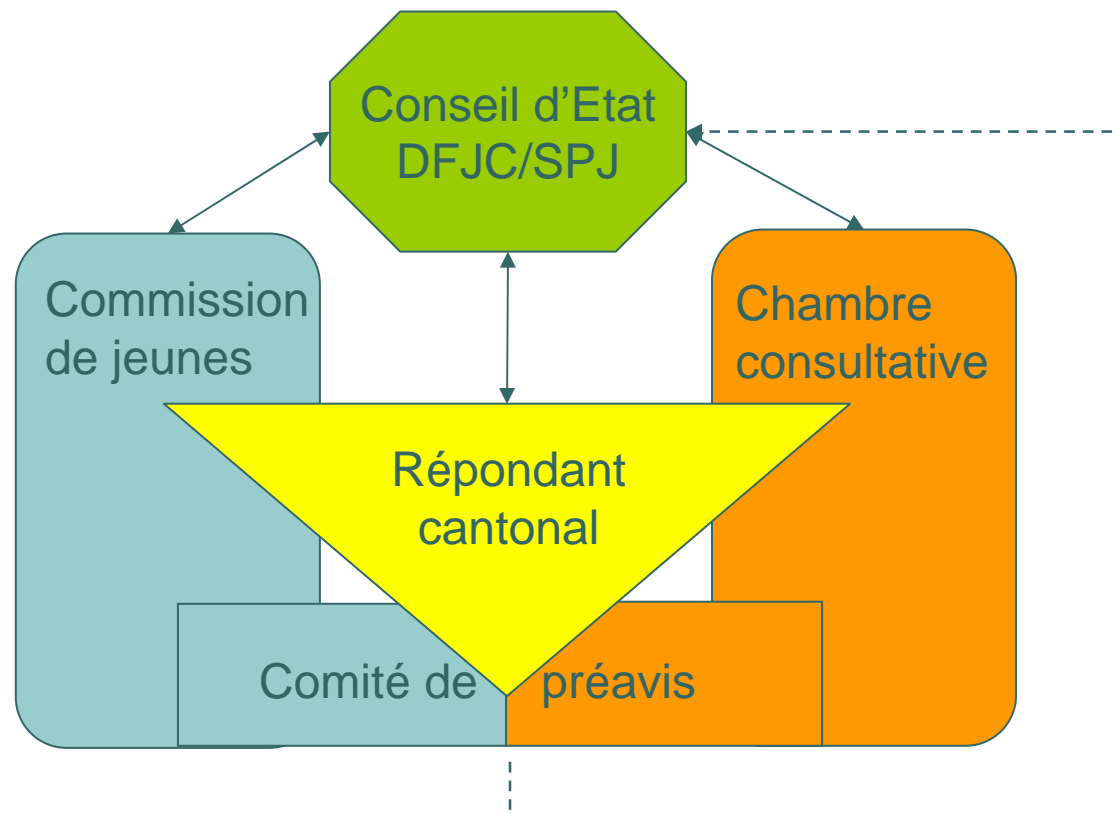
- ▶ Constitution d'un groupe de projet composé de représentants de l'Etat et des milieux concernés
- ▶ Réunions régulières avec les organisations de jeunesse et des représentants de communes (séances REZO)
- ▶ Mise en consultation officielle de l'avant-projet entre juin et septembre 2007
- ▶ Consultation des jeunes via « jeparticipe »

# Les objectifs du projet

---

- ▶ Identifier et prendre en compte les intérêts et besoins des enfants et des jeunes
- ▶ Encourager l'expression des enfants et des jeunes et leur participation à la vie sociale et citoyenne
- ▶ Reconnaître et promouvoir les activités et organisations de jeunesse
- ▶ Reconnaître et soutenir les formations et expériences de moniteur d'activités de jeunesse
- ▶ Assurer une base légale au soutien des activités de jeunesse conformément à la loi sur les subventions

# Le dispositif de mise en oeuvre (1)



# Le dispositif de mise en œuvre <sup>(2)</sup>

---

- ▶ Création d'une **commission de jeunes** (demandée par l'art.85 al.2 de la Constitution)
  - composée de jeunes de 12 à 18 ans ; ses membres seront issus dans un premier temps de conseils ou parlements de jeunes locaux
  - ayant pour tâche de prendre position sur les projets de loi qui concernent l'enfance et la jeunesse ainsi que de faire des propositions au Conseil d'Etat ou au DFJC

# Le dispositif de mise en œuvre <sup>(3)</sup>

---

- ▶ Création d'une **chambre consultative de l'enfance et de la jeunesse**
  - composée de professionnels et spécialistes des milieux concernés
  - ayant pour tâche de conseiller le département et de développer une réflexion prospective sur les questions d'enfance et de jeunesse

# Le dispositif de mise en œuvre <sup>(4)</sup>

---

- ▶ Mise en place d'un **comité de préavis d'attribution des aides financières**
  - composé pour une moitié de représentants de la Commission de jeunes et pour l'autre de représentants de la chambre consultative
  - ayant pour tâche de conseiller le SPJ pour la distribution d'aides financières aux projets de jeunes



# Le dispositif de mise en œuvre <sup>(5)</sup>

---

- ▶ Création d'un poste de **répondant cantonal à la promotion de l'enfance et de la jeunesse**  
Ayant notamment pour tâche:
  - de veiller à la mise en œuvre du dispositif
  - d'assurer le contact avec les répondants communaux
  - d'apporter soutien et appui aux organisations de jeunesse
  - de promouvoir le dialogue entre la jeunesse et les collectivités publiques

# Mesures de promotion et de soutien

---

- ▶ Aide financière pour des projets de jeunes ou d'organisations de jeunesse
- ▶ Reconnaissance des formations et expériences de moniteurs, notamment par des équivalences de stage
- ▶ Aide financière pour la formation des moniteurs d'activités de jeunesse
- ▶ Subventions à des organisations s'occupant de la jeunesse, pour des tâches déléguées par l'Etat

# Impact financier

---

- ▶ La mise en œuvre du dispositif revient à Fr. 536'000.-
    - Fr. 340'000 sont déjà attribués aujourd'hui sous forme de subventions à des organisations s'occupant de la jeunesse
    - Fr. 196'000 sont nécessaire au fonctionnement des structures prévues (commission de jeunes, chambre consultative, comité de préavis, répondant cantonal). Cette somme sera prélevée pour 2009 sur le fonds d'aide à la jeunesse.
-

# Rôle des communes

---

## **Les communes sont invitées à:**

- ▶ Proposer des espaces de participations pour les enfants et les jeunes
- ▶ Associer les enfants et les jeunes aux projets qui les concernent
- ▶ Développer les contacts avec les associations de jeunesses locales
- ▶ Faciliter la réalisation de projets de jeunes
- ▶ Désigner une personne de référence

# Résultat de la consultation institutionnelle

---

- ▶ Les objectifs fondamentaux sont partagés par tous
- ▶ Une critique principale était le caractère perçu comme trop avant-gardiste de certaines propositions, notamment concernant la commission des jeunes
  - ➡ le Conseil des enfants a été supprimé du projet, et le mode de désignation des jeunes fortement simplifié

# Résultat de la consultation auprès des jeunes

---

- ▶ La consultation spécifique auprès des jeunes « jeparticipe » a connu un grand succès, avec près de 950 questionnaires remplis
- ▶ Les résultats montrent une jeunesse concernée par cette thématique, mais encore peu sensibilisée aux processus participatifs
  - ➡ Ce projet de loi a précisément pour but de renforcer leur intérêt et leur participation à la vie citoyenne

# « **Moi aussi, j'aime choisir** »

(extraits)

---

- ▶ Ce film met en lumière la participation dans des établissements scolaires vaudois, notamment dans les conseils de classes
- ▶ Réalisé en 2007 pour le DFJC (DGEO), dans le cadre de la consultation auprès des jeunes de l'avant-projet LPEJ, avec la collaboration de Jean-Marc Richard (RSR)



# **Projet de loi sur la promotion de l'enfance et de la jeunesse**

---

Conférence de presse  
13 janvier 2008